

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 FÉVRIER 2011

L'an deux mil onze, le vingt huit février à 20 H 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul ELINEAU.

Présents : MM. Jean-Paul ÉLINEAU, Jacques BOURCEREAU, François BOSTVIRONOIS, Antoine DUPÉ, Eric MOLLÉ, Philippe CANTIN, Denis BOUTEAU, Anne BESSONNET, Denise CORBIN-STEIB, Loïc RENAUD, Fabrice DEVAUD, Jean BARREAU, Mickaël RECULEAU, Daniel PIERRE, Jean-François JOLLY, Josiane FRÉNEAU, Marie-Bernadette POIRAUDEAU, Alexandra HAGRON.

Absents : M. Laurence GARREAU.

Mme Denise CORBIN-STEIB a été élue secrétaire de séance.

1) COMMUNICATION DU MAIRE

Le Conseil Municipal donne son accord pour ajouter les points suivants à l'ordre du jour :

- 1) Syndicat intercommunal des centres de secours d'Apremont et de Coëx : dissolution du Syndicat

2) APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 31 JANVIER 2011

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte-rendu de la séance du 31 janvier 2011.

3) SOCIETE FONCIERE « HABITAT ET HUMANISME » - DEMANDE DE GARANTIE D'EMPRUNT

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil Municipal que par courrier reçu en Mairie le 2 février 2011, la société foncière « Habitat et Humanisme » sollicite la Commune afin d'obtenir une garantie sur une partie de l'emprunt qu'elle souhaite contracter en vue de la réalisation d'un projet immobilier sur la Commune de Commequiers.

Cette garantie d'emprunt est demandée à hauteur de 30% pour une prêt Plai de 250 000 euros d'une durée de 40 ans à un taux de 1,55%, soit une quote-part de 75 000 euros pour l'acquisition, en vefa, de 6 logements contracté auprès de la Caisse de dépôts. Monsieur le Maire indique également que le Conseil Général apporte quant à lui une garantie d'emprunt sur la somme restante de ce prêt, soit 70% de l'emprunt pour une quote-part de 175 000 euros.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à 17 voix pour et une voix contre :

- Décide d'accorder une garantie d'emprunt à la société foncière « Habitat et Humanisme » à hauteur de 30% du prêt Plai d'un montant de 250 000 euros d'une durée de 40 ans au taux de 1,55 %, soit une quote-part de 75 000 euros;
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette garantie d'emprunt.

4) SYDEV – ADHESION AU GROUPEMENT D'ACHAT POUR LA FOURNITURE EN GAZ NATUREL

Vu la directive européenne n°2003/55/CE du 26 juin 2003 concernant les règles communes pour le marché intérieur du gaz naturel,

Vu la loi n°2003-8 du 3 janvier 2003 relative aux marchés du gaz et de l'électricité et au service public de l'énergie,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vue le Code des Marchés Publics, notamment son article 8,

Considérant que la Commune de Commequiers a des besoins en matière d'acheminement et de fourniture de gaz naturel pour la chauffage de ses bâtiments,

Considérant que la mutualisation pour l'acquisition du gaz peut permettre d'effectuer plus efficacement les opérations de mise en concurrence et incidemment d'obtenir des meilleurs prix,

Considérant que le SyDEV propose de constituer un groupement de commande, avec des personnes morales de droit public et de droit privé, pour la passation en procédure d'appel d'offre ouvert européen, d'un accord-cadre « acheminement et fourniture de gaz naturel » et de ses marchés subséquents,

Considérant que cet accord-cadre, conclu pour une durée allant jusqu'au 31 décembre 2013, serait alloué, d'une part en fonction du tarif appliqué aux Points de Livraisons (PDL), d'autre part en fonction de leur Consommation Annuelle de Référence (CAR), aboutissant aux lots suivants :

- Lot n°1 : Acheminement et fourniture de gaz naturel pour les PDL actuellement soumis au tarif réglementé présentant une CAR inférieure à 300 MWh
- Lot n°2 : Acheminement et fourniture de gaz naturel pour les PDL actuellement soumis au tarif réglementé présentant une CAR supérieure à 300 MWh
- Lot n°3 : Acheminement et fourniture de gaz naturel pour les PDL actuellement soumis au tarif de marché ainsi que les nouveaux PDL

Considérant que le SyDEV serait le coordonnateur du groupement,

Considérant que ce groupement présente un intérêt pour la Commune de Commequiers au regard de ses besoins propres,

Sur proposition de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- décide de l'adhésion de la Commune de Commequiers au groupement de commande pour la passation de l'accord cadre « acheminement et fourniture de gaz naturel » allant jusqu'au 31 décembre 2013 et de ses marchés subséquents,

- autorise Monsieur le Maire à signer la convention constitutive du groupement jointe en annexe,

- autorise la passation par le coordonnateur de l'accord-cadre en appel d'offres ouvert européen ainsi que la passation des marchés subséquents,

- décide du paiement de 112,48 euros au coordonnateur correspondant à la participation de la Commune de Commequiers au coût global de passation de l'accord-cadre et de ses marchés subséquents.

5) SIAEP DU PAYS DE BREM ET DU JAUNAY – MODIFICATION DES STATUTS

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que dans le cadre de la rationalisation des différents syndicats intercommunaux, le SIAEP du Pays de Brem et du Jaunay a changé de périmètre et par conséquent doit modifier ses statuts.

Monsieur le Maire indique que désormais, ce syndicat intercommunal s'appellera « le SIAEP de la Vallée du Jaunay ».

Cette modification de statuts entraîne de fait l'élection de nouveaux représentants communaux.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide que la Commune sera représentée de la manière suivante :

Délégués titulaires :

- Premier **BOSTVIRONIS François**
Domicilié au 672, rue Charles de Gaulle 85220 COMMEQUIERS
2^{ème} Adjoint au Maire
né le 25/06/1940

- Deuxième **CANTIN Philippe**
Domicilié au 365, rue de la Brigassière 85220 COMMEQUIERS
Conseiller municipal
né le 04/04/1957

Délégués suppléants :

- Premier **DUPÉ Antoine**
Domicilié au 40, square des Fauvettes 85220 COMMEQUIERS
3^{ème} Adjoint au Maire
né le 27/02/1962

- Deuxième **MOLLÉ Eric**
Domicilié « Les Taillées » 85220 COMMEQUIERS
Conseiller municipal
né le 07/07/1963

6) CONSEIL GENERAL DE LA VENDEE – DEMANDE DE PARTICIPATION FINANCIERE AU FONDS D'AIDE AUX JEUNES (FAJ)

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil Municipal que par courrier daté du 18 janvier 2011, Madame Véronique BESSE, Vice-présidente du Conseil Général, sollicite la Commune afin d'obtenir une participation financière au Fonds d'Aide aux Jeunes (FAJ).

Monsieur le Maire explique que ce FAJ a pour vocation d'encourager et de responsabiliser les jeunes de 16 à 25 ans en vue de leur insertion sociale et professionnelle.

Il est indiqué dans ce courrier que la contribution apportée par de nombreuses collectivités à ce fonds est calculée en multipliant par 0,08 euros le nombre d'habitants de la Commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité moins une abstention :

- Décide d'accorder une aide de 229,52 euros (0,08 x 2 869) au fonds d'aide aux jeunes mis en place et géré par le Conseil Général.

7) PERSONNEL COMMUNAL – PROPOSITIONS D'AVANCEMENT DE GRADE

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal qu'il est envisagé de promouvoir au grade supérieur différents agents de la Collectivité.

En effet, Mesdames Annie DEVINEAU et Solange ROBION, titulaires d'un examen professionnel peuvent être nommées sur le grade d'adjoint administratif territorial de 1^{ère} classe. De même, Madame Marie-Annick PAQUEREAU, bien que n'étant pas titulaire de cet examen, peut également prétendre à une nomination au grade supérieur au vue de son expérience professionnelle au sein de notre collectivité.

Concernant les services techniques communaux, Messieurs Joël BESSON et Philippe CHABOT sont titulaires de leur examen professionnel d'adjoint technique territorial de 1^{ère} classe. Ils peuvent par conséquent être nommés sur ce grade.

Monsieur Christian LEMAIRE, actuel Directeur des Services Techniques, peut être nommé sur le grade d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe, au vue de son expérience professionnelle.

Les membres du Conseil Municipal sont invités à se prononcer sur ces avancements de grade.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité moins deux abstentions, décide de valider l'ensemble des propositions d'avancement de grade indiqué ci-dessus.

8) POINT I – CREATION D'UN POSTE SAISONNIER

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que chaque année, un poste saisonnier est créé pour le Point Information de Commequiers.

Il propose de renouveler ce poste pour la période estivale 2011.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- décide de créer un poste saisonnier d'adjoint administratif de 2^{ème} classe pour le Point I à temps complet, pour une durée déterminée du jeudi 30 juin 2011 au mercredi 31 août 2011 inclus, rémunéré sur la base de l'indice brut 297 ;
- autorise Monsieur le Maire à signer le contrat correspondant avec la personne recrutée ainsi que tous documents se rapportant à cette création de poste.

9) PRISE EN CHARGE DE LA FORMATION D'UN APPRENTI AU SEIN DES SERVICES TECHNIQUES COMMUNAUX

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil Municipal que la Commune a été sollicitée par Monsieur Quentin BATON afin d'effectuer son apprentissage (dans le cadre d'un BPA ou d'un BAC PRO) au sein des services techniques de la Commune. Monsieur BATON a déjà été stagiaire au sein de nos services et a donné entière satisfaction.

Après concertation avec le CFA Nature de la ville de La Roche sur Yon, il apparait que Monsieur Fabrice HOOGSTOËL, actuel responsable des espaces verts de la Commune, peut être désigné en tant que maître d'apprentissage au vue de ses diplômes, qualifications et expériences.

Les membres du Conseil Municipal sont invités à se prononcer sur cette demande.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide que Monsieur Quentin BATON, élève au Lycée Nature de la Commune de La Roche sur Yon, sera accueilli au sein de la Commune, pour une durée de 2 années, à partir du 30 juin 2011, afin de réaliser son contrat d'apprentissage pour la partie entreprise.

10) ECOLE PUBLIQUE DE COMMEQUIERS – DEVIS RELATIF AUX TRAVAUX DE CONSTRUCTION – POSE D'UN REVETEMENT EN ENROBE

Monsieur le Maire invite les membres du Conseil Municipal à se prononcer sur une proposition de dépenses liée à la construction de la nouvelle école publique de Commequiers :

- Devis de la société MERCERON TP : pose d'un revêtement en enrobé à la place du stabilisé – montant : 3 910,00 euros HT, soit 4 676,36 euros TTC

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de retenir la proposition de l'entreprise MERCERON TP pour la pose d'un revêtement en enrobé, pour un montant de 3 910,00 euros HT, soit 4 676,36 euros TTC.

11) ECOLE PUBLIQUE DE COMMEQUIERS – DEVIS RELATIF AUX TRAVAUX DE CONSTRUCTION – POSE DE PIERRES D'ORNEMENT

Monsieur le Maire invite les membres du Conseil Municipal à se prononcer sur une proposition de dépenses liée à la construction de la nouvelle école publique de Commequiers :

- Devis de la société BENAITEAU : fourniture de pierre Quartzite beige rosé en remplacement de pierre Gneiss beige miel – montant : 1 175 euros HT, soit 1 405,30 euros TTC

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à 17 voix contre et une pour, décide de ne pas retenir le devis précédemment cité.

12) SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES CENTRES DE SECOURS D'APREMONT ET DE COËX - DISSOLUTION DU SYNDICAT

Monsieur le Maire rappelle que le syndicat intercommunal à vocation unique pour le centre de secours d'Apremont et de Coëx, créé en 1987, est aujourd'hui en phase de dissolution.

En effet, ce syndicat avait pour but de financer un certain nombre de petites dépenses de fonctionnement non prises en charge par le SDIS. Aujourd'hui, l'ensemble des dépenses des centres de secours sont prise en charge par les SDIS.

Ce syndicat n'a, par conséquent, plus lieu d'être.

Comme pour l'ensemble des Communes concernées par ce syndicat, il est demandé aux membres du Conseil Municipal de se prononcer sur cette dissolution.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, valide le principe de dissolution du Syndicat intercommunal des centres de secours d'Apremont et de Coëx.

La séance est levée à 22h20

Le Maire,
Jean-Paul ELINEAU

